



LA VIE EN
VOSGES
le Département

POLE DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE TERRITORIALE
Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale EPINAL 1

Dossier suivi par :
COLNOT Marie-Laure
Secrétaire

Objet : dossier d'agrément Assistante Maternelle

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 421-9 du code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux Assistants maternels et familiaux, j'ai l'honneur de vous informer du retrait de l'agrément n° M22083062813 attribué à :

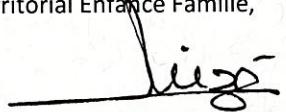
Madame PERRIOL Audrey - Nom de naissance HERITIER -
demeurant 1 Avenue du Général de Gaulle GIRMONT 88150 THAON LES VOSGES

Cette décision est applicable à dater du 28/04/2025.

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Responsable Territorial Enfance Famille,


Magali LIZE

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges ».

➤ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale EPINAL 1
place du Général de Gaulle
THAON-LES-VOSGES
88150 THAON-LES-VOSGES

➤ Tél. : 03 29 39 40 57
Mail : presidentcd88@vosges.fr

➤ www.vosges.fr